

## DELIBERATION DD2025\_084

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	50
Votants	65
Pouvoirs	15

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 27 juin 2025

LE 3 juillet 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### PROLONGEMENT EST DE LA VOIE VERTE DES BERGES DE L'ISLE ENTRE TRÉLISSAC ET ESCOIRE - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

#### PRESENTS :

M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. BIDAUD, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. AMELIN, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON, Mme RENAUD

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, M. COURNIL, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. GUILLEMET, M. MARTY, M. DELCROS, Mme FAVARD, M. GASCHARD, Mme LANDON, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme REYS, M. VADILLO, M. PERIER

#### POUVOIR(S) :

M. BUFFIERE donne pouvoir à M DENIS  
M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON  
M. DOBBELS donne pouvoir à M. NARDOU  
M. LEGAY donne pouvoir à M. GEORGIADES  
M. DUCENE donne pouvoir à M. CHANTEGREIL  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE  
Mme ARNAUD donne pouvoir à Mme LABAILS  
M. PARVAUD donne pouvoir à M. MARTY  
M. FALLOUS donne pouvoir à M. MOISSAT  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE  
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme KERGOAT  
M. LAGUIONIE donne pouvoir à M. LE MAO  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BOURGEOIS  
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC

## PROLONGEMENT EST DE LA VOIE VERTE DES BERGES DE L'ISLE ENTRE TRÉLISSAC ET ESCOIRE - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** par délibération en date du 22 juin 2023, le Conseil Communautaire du Grand Périgueux a validé le projet de prolongement de la voie verte et la construction d'une passerelle piétonne entre les communes de Trélissac et d'Escoire.

**Que** ce projet consiste à aménager un nouvel itinéraire cyclable d'une longueur de 4,5 km en site propre (voie verte) et en voies partagées (vélo-route). La construction d'une passerelle piétonne sera nécessaire pour assurer la continuité de l'itinéraire et assurer la jonction entre les deux rives.



**Considérant que** par délibération en date du 27 juin 2024, le Conseil Communautaire du Grand Périgueux a validé le nouveau plan de financement de l'opération, sur la base de l'estimation au stade du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). Toutefois, le plan de financement prévisionnel doit être réactualisé afin, d'une part d'intégrer le nouveau coût au stade de la consultation et d'autres part, modifier les recettes conformément aux financements en cours et à venir.

**Que** le nouveau plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

DEPENSES		Financeurs		
Libellés	Montant € HT			
Etudes (Maitrise d'œuvre, CSPS, Contrôle technique...)	125 754,00 €	Etat - Fond Vert ou CPER	En cours	530 790,03 €
Travaux - Lot 1	282 406,12 €	Europe - FEDER	En cours	500 000,00 €
		Région Nouvelle Aquitaine	En cours	636 948,04 €
Travaux - Lot 2	1 715 000,00 €	Conseil Départemental de la Dordogne	Acté	13 102,00 €
		TOTAL SUBVENTIONS		1 680 840,07 €
		Auto-financement - CA Grand Périgueux		442 320,05 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 123 160,12 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>2 123 160,12 €</b>

**Considérant que**, pour rappel, afin de financer ce projet, le Grand Périgueux a sollicité de financement de :

- L'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – 2023. Le dossier a été refusé au motif que la subvention avait été accordée par la DREAL.
- L'État au titre du Fonds de Mobilités Actives. Le dossier n'a pas reçu une issue favorable en raison d'une absence d'attribution de subvention au titre du 7<sup>ème</sup> appel à projets « Aménagements Cyclables » dû aux arbitrages budgétaires au niveau national.
- L'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Décembre 2024. Le dossier est actuellement **en instruction**.
- L'État au titre du fonds vert « Aménagement cyclables » - Juin 2025.  
Le dossier est actuellement **en instruction**. Le montant sollicité s'élève à 530 790,03 €.
- L'Etat pourra également participer financièrement au titre du Contrat de Plan Etat Région (CPer) - Volet mobilités (2023-2027)
- La Région Nouvelle Aquitaine , Le dossier est actuellement en instruction.
- L'Europe. Une pré-demande a été déposée à la Région Nouvelle Aquitaine avant instruction par les services de l'Europe.
- Le Département de la Dordogne. Un financement de 13 102,31€ a été accordé.

**Que** le démarrage des travaux est actuellement mis en suspens. L'obtention de recettes suffisantes conditionne le commencement des travaux. En effet, les travaux ne pourront débuter que lorsque que le Grand Périgueux aura reçu la notification de subvention(s), à minima, à hauteur de 400 000 €.

**Que** l'opération a fait l'objet de l'ouverture d'une Autorisation de Programme (202501) et les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025 pour l'année en cours.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Valide la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus

- Autorise le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires pour solliciter les financeurs mentionnés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 07/08/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 07/08/2025	Périgueux, le 07/08/2025
Le secrétaire de séance  Christian LECOMTE 	Le Président  Jacques AUZOU 